



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
20/01/22

Date d'affichage :
25/01/2022

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 17
Excusés-représentés : 6
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 24 janvier 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 20 janvier 2022.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, M. GANTIEZ Christian, Mme POTTEAU Gisèle, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M. VANDRIESSCHE Patrick, Mme LOYER Evelyse, M. CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M. BOCQUILLON Sébastien, Mme NOMBERG Michèle, M. DUTHOIT Valentin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés :

M. DELVAL Claude représenté par Mme GANTIEZ Dominique, Mme BOURBOTTE Nathalie représentée par Mme MASUREL Anne,
M. DEBLOOS Laurent représenté par M. GANTIEZ Christian, Mme RUSCART Delphine représentée par M. WIPLIE Hervé, M. SIX Philippe représenté par Mme DELORY Claire, M. MARCHAND Nicolas représenté par Mme ALLOSSERY Marie-Laure.

N° du registre des délibérations : 06/2022

Objet : Projet de modernisation de l'aéroport de Lille Lesquin - Enquête publique

Conformément aux dispositions de l'article R122-7 du code de l'environnement,

Le projet de modernisation de l'aéroport de Lille est un projet d'aménagement nécessitant une évaluation environnementale. Une enquête publique vise à recueillir les avis du public sur le projet. Celle-ci se déroule du 10 janvier 2022 jusqu'au 15 février 2022.

Considérant qu'en l'absence d'avis au-delà du délai réglementaire, l'avis sera réputé favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal de se positionner sur le projet dans le cadre de la procédure environnementale et d'émettre :

1/ Un avis favorable aux travaux de sécurisation et de mises aux normes réglementaires de l'aéroport.

2/ Un avis favorable à l'instauration sans délai de mesures de protection environnementale :

- Qu'un couvre-feu d'au moins 7h (entre 23h et 6h) soit acté afin de préserver le sommeil et la santé des habitants d'Houplin Ancoisne. Seuls les vols sanitaires, militaires et à caractères d'urgence pourraient en être exonérés.
- D'imposer des amendes dissuasives pour les compagnies ne respectant pas les trajectoires définies, les obligations environnementales telles que le bruit et la pollution.

3/ Un avis défavorable à l'extension de l'aéroport et à tout aménagement de modernisation favorisant l'augmentation du nombre de vols :

- Le nombre de passagers doublerait entre 2023 et 2039, engendrant plus de mouvements et de nuisances à la qualité de vie des habitants survolés, en accentuant la dégradation de la qualité de l'air, en multipliant les nuisances sonores.
- Le rapport de l'Autorité Environnementale note l'accentuation d'exposition aux particules fines et aux polluants qui est un danger pour notre territoire sur les zones en AAC (Aires d'Alimentation du Captage).
- La pertinence d'une telle extension qui n'est pas en adéquation avec les enjeux environnementaux qui tendent à faire réduire drastiquement certains vols à travers la Loi Climat et Résilience (JO 24 août 2021).

Avec 23 voix pour l'avis ci-dessus est adopté par le conseil.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA MAIRE,

D. GANTIEZ